

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01142

Numéro SIREN : 399 557 206

Nom ou dénomination : GROUPE NAPOLY SAS

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2024 sous le numéro de dépôt 2377

GROUPE NAPOLY SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 3000000 EUROS
Siège social : 17 , rue Karl Probst à CAEN (14000)
Immatriculée au RCS de CAEN : 399557206
Numéro SIRET : 399557206

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE VINGT ET UN MARS**

Les membres de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation du Président.

Monsieur le président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que tous les associés sont présents :

- Monsieur Stéphane NAPOLY, président.....	7.980 actions
- Monsieur Tom NAPOLY, directeur général.....	1 action
- la société EQUILIBRE, actionnaire.....	766 actions
- Monsieur Alex NAPOLY, actionnaire	535 actions
- Mademoiselle Lola NAPOLY, actionnaire	535 actions
- Ensemble, soit la totalité du capital.....	9.817 actions

Monsieur le président constate en conséquence que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rectification de l'assemblée générale du 26 Mars 2021 relatif à la nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

- Pouvoirs à donner.
- Questions diverses.

Ceci exposé, le Président soumet à l'assemblée générale les résolutions suivantes.

EXPOSE PREALABLE DU PRESIDENT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2021, l'assemblée des actionnaires avait décidé du renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Ainsi il avait été décidé :

1/ De renouveler à compter de l'exercice ouvert le 01 Janvier 2021, au profit du cabinet IN EXTENSO SEGAG, 26 Route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

2/ De mettre fin au mandat du co-commissaire aux comptes titulaire de M. Eric SILVERT, 1 Rue Sophia antipolis, le Citis, 1400 HEROUVILLE SAINT CLAIR, ainsi qu'au mandat du co-commissaire aux comptes suppléant de Madame Edith MACE, demeurant 45

Quai Jean Reinhart 76600 LE HAVRE.

Leurs mandats étant venus à expiration à l'issue de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020.

3/ De nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. SILVERT, Monsieur Olivier LECOMTE, domicilié à CAEN (14000), 27 Avenue du 6 juin, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 et pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Il est en outre décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Mme MACE, le cabinet EXAFYS SARL, situé à SARTILLY BAIE BOCAGE (50350), 2 Rue des Rouges gorges, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice comptable ouvert le 1^{er} janvier 2021 pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Or dans le résumé qui a été énoncé après les résolutions, une erreur matérielle s'est glissée sur l'identité de l'un des commissaires aux comptes suppléants, il convenait de préciser M. Jean-Max YVER au lieu et place de M. Eric PIOU.

Ceci exposé, il est passé aux résolutions

TEXTE DES RESOLUTIONS

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution – Rectification de l'erreur matérielle contenue dans l'assemblée générale annuelle tenue le 26 Mars 2021 portant renouvellement et changement de commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de rectifier l'assemblée générale susvisée de la manière suivante :

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire est renouvelé à compter de l'exercice ouvert le 01 Janvier 2021, au profit du cabinet IN EXTENSO SEGAG, 26 Route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant est renouvelé à compter de l'exercice ouvert le 01 Janvier 2021, au profit de M. Jean-Max YVER, 26 Route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Il est mis fin au mandat du co-commissaire aux comptes titulaire de M. Eric SILVERT, 1 Rue Sophia antipolis, le Citis, 1400 HEROUVILLE SAINT CLAIR, ainsi qu'au mandat du co-commissaire aux comptes suppléant de Madame Edith MACE, demeurant 45 Quai Jean Reinhart 76600 LE HAVRE.

Leurs mandats étant venus à expiration à l'issue de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020, dont la tenue a eu lieu ce jour.

Il est décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. SILVERT, Monsieur Olivier LECOMTE, domicilié à CAEN (14000), 27 Avenue du 6 juin, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 et pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer

sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Il est en outre décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Mme MACE, le cabinet EXAFYS SARL, situé à SARTILLY BAIE BOCAGE (50350), 2 Rue des Rouges gorges, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice comptable ouvert le 1^{er} janvier 2021 pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En résumé :

- Est nommé commissaire aux comptes titulaire : le cabinet IN EXTENSO SEGAG 26 Route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS,
- Est nommé co-commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Olivier LECOMTE, 27 Avenue du 6 Juin 14000 CAEN
- Est nommé commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean-Max YVER, 26 Route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS.
- Est nommé co-commissaire aux comptes suppléant : le cabinet EXAFYS SARL, situé à SARTILLY BAIE BOCAGE (50350), 2 Rue des Rouges gorges

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne les pouvoirs les plus étendus à la gérance à l'effet de réaliser les opérations ayant fait l'objet des résolutions ci-dessus.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'en faire le dépôt partout où besoin sera, et notamment, au greffe du tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphane NAPOLY

✓ Certified by  yousign

Tom NAPOLY

✓ Certified by  yousign

Lola NAPOLY

✓ Certified by  yousign

Alex NAPOLY

✓ Certified by  yousign